



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007

N° 2007-01

Nombre de Délégués

En exercice : 38
 Présents : 35
 Votants : 35
 Suffrages
 exprimés : 35
 Acte rendu
 exécutoire après
 dépôt en Préfecture,
 Le

Le Président,
 Gérard ROCTON

L'an deux mille sept, le vingt sept septembre 2007 à 20 Heures 30, les délégués de la Communauté de Communes du Pays d'Evron, légalement convoqués, par courrier en date du 20 septembre se sont réunis à "Espace Coëvrons" siège de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur Rocton Gérard.

L'ordre du jour de la présente est :

- Adoption du procès-verbal du 29 juin 2007
- Finances :
 - Décisions modificative n°3.
 - Délibérations fiscales.
 - Reversement dégrèvements fonciers pour pertes de récolte 2006.
 - Délibérations pour demandes de subventions.
 - Demandes de subventions hôpital d'Evron.
 - Convention A.J.E.I.E : avenant.
- Développement Economique :
 - Implantation des zones s'activités sur le territoire.
 - Information sur la constitution d'un club de chefs d'entreprises.
 - Cession parking complexe viande SOCOPA.
- Commission n° 1a – Travaux – Voirie d'intérêt communautaire :
 - Chemin de Guingault voie communale n°103 reliant Châtres/Evron (travaux et financement).
 - Jardin aquatique : lot n° 10 étanchéité (remise de pénalités).
- Commission n° 1b – Aménagement du Territoire :
 - Dossier Z.D.E (zone de développement éolien).
 - Voie de contournement Evron ouest et Châtres (évolution du dossier).
 - Construction du cinéma neuf (évolution du dossier).
 - Dossier pôle santé.
 - Compétence tourisme : transfert au SVET.
 - Transfert de la compétence « électricité et gaz » dans le cadre de la dissolution des syndicats d'électrification locaux.
 - Liaisons piétonnes cyclistes et équestres :
 - Entre la route de Mézangers et la route de Neau.
 - Projet entre Evron et Ste Gemmes le Robert.
 - Achat de chemin (commune de Mézangers).

- Commission n° 2 – Jardin Aquatique / Enfance Jeunesse :
- Jardin Aquatique :
 - Bilan de la saison estivale.
- Enfance/Jeunesse :
 - Contrat Enfance Jeunesse.
 - Répartition de la subvention 2007 du C.E.L (Contrat Educatif Local).
 - Centre de Loisirs : modification de fonctionnement suite au transfert des cours du samedi au mercredi matin.
- Ressources Humaines :
- Modification du tableau des effectifs.
- Taux de promotion : avancement de grades.
- Questions Diverses :
- 150 ans des carrières de VOUTRE.
- Boucles de la Mayenne 2008.
- Nuits de la Mayenne 2008.
- Congrès des Maires 2007.

◆.....◆

La présente convocation a fait l'objet de l'envoi, le 20 septembre 2007 de la note de synthèse reprenant l'ensemble des sujets à étudier.

Monsieur Gérard ROCTON ouvre la séance à 20 H 30 et fait procéder à l'appel des membres :
 Ensuite Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur Jean-Claude HAMOND membre du Conseil Communautaire qui nous a quitté au mois d'août dernier.

Il souhaite ensuite la bienvenue à Monsieur GAZE qui remplace Monsieur HAMOND au sein du Conseil Communautaire.

PRESENTS : Mr ROCTON Gérard- Mme AVRANCHE (ASSE LE BERENGER)- Mr ROUILLARD- Mr LANGEVIN (CHATRES LA FORET)- Mme BOUCHARD (déléguée suppléante remplaçant Mme JARNO)- Mr ROCTON- Mr LATASTE- Mme DUCHEMIN-Mme BOURGOIN- Mme FROISSARD-Mme MESLET (déléguée suppléante remplaçant Mr VAYER)- Melle LEROUX (déléguée suppléante remplaçant Mr GEORGEL)- Mr THOMAS Michel (délégué suppléant remplaçant Mr ROGER)-Mr AVANNIER-Mr CHARDRON- Mme ESNAULT (déléguée suppléante remplaçant Mr RENARD)-(EVRON)- Mr ALLAIN (délégué suppléant remplaçant Mr HOUSSET)- Mr HAMELIN (LIVET EN CHARNIE)- Mr PAILLEUX- Mr BESSIN (MEZANGERS)- Mr HEURTEBIZE- Mr LEMONNIER-Mr CLIMENT (NEAU)-Mr BOISBOUVIER- Mr MASSON-(ST CHRISTOPHE DU LUAT)- Mme LORY- Mr DARDENNES-Mme RENARD-Mr BEGHIN (STE GEMMES LE ROBERT)-Mr ROCHE- Mr BLANCHARD (ST GEORGES SUR ERVE)- Mr BOURDIN- Mr FOUCAULT- Mr GAZE- Mr POIRIER (délégué suppléant remplaçant Mme DESLAURIERS)

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Mme JARNO (remplacée par Mme BOUCHARD) (CHATRES LA FORET)
Mr VAYER (remplacé par Mme MESLET) (EVRON)
Mr GEORGEL (remplacé par Melle LEROUX) (EVRON)
Mr ROGER (remplacé par Mr THOMAS) (EVRON)
Mr RENARD (remplacé par Mme ESNAULT) (EVRON)
Mme FOMBERTASSE(EVRON)
Mr HOUSSET (remplacé par Mr ALLAIN) (LIVET EN CHARNIE)
Mme ROBERT (MEZANGERS)
Mr MAUDET (ST CHRISTOPHE DU LUAT)
Mme DESLAURIERS (remplacée par Mr POIRIER) (VOUTRE)

ASSISTAIENT EGALEMENT : Mr MILCENT (Directeur des services) - Mr ERNOULT (Secrétaire).

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. Monsieur le Président propose la désignation d'un secrétaire de séance : **Mr GAZE Didier**.

◆-----◆

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du 29 juin 2007**

Monsieur Gérard ROCTON demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2007.

Madame DUCHEMIN demande que le nom du délégué suppléant qui l'a remplacée au cours de la séance soit modifié (Monsieur THOMAS au lieu de Madame MESLET). Il lui est répondu que les délégués titulaires absents sont remplacés par les délégués suppléants présents dans l'ordre de la liste de leur élection.

Le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2007 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Objet : Décision modificative n° 3.

Monsieur le Vice-Président André BOISBOUVIER présente le projet de décision modificative n° 3.

Budget principal

Fonctionnement

- Dépenses :

* Réduction des crédits de la subvention d'équilibre pour le budget annexe pépinière d'entreprises suite à l'obtention d'une subvention au titre de la dotation de développement rural (- 12 500 €)

* Réduction des crédits pour le virement à l'investissement (-32 129 €)

* Ajout d'un crédit suite à la remise de pénalités (+7 500 €)

- Recettes : * Ajout d'un crédit pour la subvention accordée par jeunesse et sport pour les actions jeunesse (+ 5 500 €).

Investissement

- **Recettes :** Ajout d'un crédit correspondant à la Dotation Globale d'Équipement accordée pour les travaux du chemin de Guingault entre Evron et Châtres et de l'augmentation du taux de subvention qui passe de 20 à 25 %. (+ 14 000€) et d'un crédit pour la participation du S.IAE.P. (9 932 €).

Ajout d'un crédit correspondant à la subvention accordée par le Conseil Général pour la réfection des terrains de tennis et fourniture et pose d'un fronton multisports au site du Gué de Selle. (8 197 €)

Budgets annexes**Pépinière d'entreprises :**

- **Recettes :** Ajout du crédit correspondant à la Dotation de Développement Rural attribuée sur les travaux d'aménagement du local de l'épicerie sociale (14 000 €) qui vient réduire la subvention d'équilibre du budget principal.

INSCRIPTIONS BUDGETAIRES**Budget principal****Section fonctionnement**

Article	Fonction	Libellé	Recettes	Dépenses
65213	O1	Subvention équilibre		-12 500
673	O1	Titre annulé de 2006		7500
023*	O1	Virement à l'investissement		-32 579
74712	4	Subvention Etat	5 500	
775	O1	Cession Immobilisation	-450	
Total décision modificative n°3 Pour mémoire Budget primitif			5 050,00	-37 579,00
Pour mémoire décisions modificatives précédentes			6 792 226, 59	5 780 137, 02
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT			7 400,00	165 895,00
			6 804 676, 59	5 908 453,02

Section investissement :

OP.	Article	Fonction	Libellé	Recettes	Dépenses
701	1341	O1	D.G.E (voirie)	14 000,00	
701	1348	O1	Participation (voirie)	9 932,00	
102	1323	4	Subvention	8 197,00	
	021*	O1	Virement du fonctionnement	-32 579,00	
	024	O1	Cession immobilière	450,00	
Total décision modificative n°3 Pour mémoire Budget primitif			0	0	
Pour mémoire décisions modificatives précédentes			1 541 923,18	1 541 923,18	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT			229 641,80	229 641,80	
			1 771 564,98	1 771 564,98	

*(écritures d'ordre)

Budgets annexes : Pépinière d'entreprises

Section de fonctionnement :

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
74836	Dotation développement rural	12 500,00	
7552	Subvention équilibre du budget principal	- 12 500,00	
Total Décision modificative n° 3		0,00	0,00
Pour mémoire Budget primitif		87 082	87 082
Pour mémoire décisions modificatives précédentes		0	0
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		87 082	87 082

Section d'investissement : sans changement

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE l'exposé du Président,**

⇒ **ADOpte la décision modificative n° 3 détaillée ci-dessus.**

Exonérations fiscales :

Monsieur A.BOISBOUVIER, Vice-Président rappelle au conseil communautaire les exonérations fiscales actuellement mises en place par la Communauté de Communes :

Foncier bâti :

- Exonération des entreprises nouvelles ou reprises d'entreprises industrielles en difficultés. (article 1383 A du CGI)

Durée : 2 ans – 100%

Délibération du 14 mars 1992.

- Installation de lutte contre la pollution des Eaux, de l'atmosphère et matériels destinés à économiser l'énergie. (article 1518 A du CGI)

Durée : reconductible

Délibération du 24 septembre 2004.

- Institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (aux lieu et place du SVET).

Délibération du 14 octobre 2005.

Foncier non bâti :

- Dégrevement accordé aux jeunes agriculteurs (article 1647-00 bis du CGI)

Durée : 5 ans – 50% restants

Délibération du 29 septembre 2003

Taxe Professionnelle :

- Exonération des entreprises nouvelles ou reprises d'entreprises industrielles en difficultés.
(article 1464 B du CGI)

Durée : 2 ans

Délibération du 14 mars 1992

- Installations de lutte contre la pollution des eaux, de l'atmosphère et matériels destinés à économiser l'énergie. (article 1518 A)

Durée : reconductible

Délibération du 24 septembre 2004

- Exonération des établissements de spectacles cinématographiques qui font moins de 2 000 entrées hebdomadaires. (article 1464 A3 du CGI)

Exonération de 66 %

Durée : reconductible

Délibération du 8 septembre 2005

- Abattement de 1 600 € sur la base d'imposition pour les diffuseurs de presse (article 1469 A quater du CGI)

Durée : reconductible

Délibération du 08 septembre 2005

- Aménagement du territoire : (Articles 1465 et 1465 B du CGI)

→ Établissements industriels (création, extension, reprise, décentralisation, reconversion),

→ Établissement de recherche scientifique et technique (création, extension, décentralisation),

→ Services de direction, d'études, d'ingénierie et d'information (création, extension et décentralisation).

Exonération de 100 % sur 5 ans

Durée : 5 ans

Délibération du 04 juillet 1992

Monsieur ROCTON précise la possibilité d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans. Cette disposition paraît intéressante à étudier. Dans un premier temps, un recensement des logements vacants va être effectué et cette question sera remise à l'ordre du jour en 2008.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de maintenir les dispositions d'exonérations fiscales de la CCPE telles qu'elles sont présentées ci-dessus.

Reversements des dégrèvements fonciers consécutifs aux pertes de récoltes 2006 :

Monsieur le Vice-Président A.BOISBOUVIER présente ce dossier en précisant que ces Terrains sont situés à Châtres la Forêt (parc d'activités Raoul Vadepied) et à Mézangers (site du Gué de Selle) et loués selon des conventions annuelles renouvelables. Les reversements sont à appliquer de la manière suivante :

Terrain de Châtres la Forêt :

- EARL Bellevue (convention du 01/09/2004 jointe au titre 10 de 2004 Budget parc d'activité) : 189 €
- BLANCHARD André (bail joint au titre 31 et 32 de 2001- budget parc d'activités) : 38 €
- CHAUVIERE Pascal (convention du 14/03/2005 jointe au titre 385 de 2005) : 44 €
- MOISY Franck (convention du 28/12/2005 jointe au titre 517 de 2006) : 11 €
- BOUET Patrice (convention du 04/04/2005 jointe au titre 384 de 2005) : 62 €

Terrain de Mézangers :

- JUILLET Francis (convention du 09/02/2002 jointe au titre 445 de 2003) : 74 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

⇒ **Décide à l'unanimité de procéder aux reversements des dégrèvements fonciers consécutifs aux pertes de récoltes 2006 tels qu'ils sont présentés ci-dessus.**

⇒ **Précise que les crédits sont inscrits à l'article 673 du budget 2007.**

Demande de subvention au Conseil Général :

☞ Liaison piétonne, cycliste et équestre reliant la route de Mézangers à la route de Neau.

La Communauté de Communes du pays d'Evron a aménagé en 2006 une liaison piétonne, cycliste et équestre reliant la ville d'EVRON au site du Gué de Selle à MEZANGERS.

Cette liaison connaît un franc succès en terme de fréquentation et elle répond visiblement aux aspirations de la population.

La C.C.P.E souhaite conforter cet aménagement par la création d'une nouvelle liaison de même type permettant de relier la route de Mézangers à la route de Neau, et permettant surtout de relier le réseau de sentiers du nord d'Evron à ceux du sud d'Evron en bénéficiant d'un pont passant sous la voie ferrée.

Ce projet constitue un élément important pour le développement du Tourisme du Pays d'Evron notamment dans le secteur de la randonnée qui est un des atouts de l'activité touristique de notre territoire.

Le coût estimatif de cet aménagement s'élève à 61 884 € HT, soit 74 013,26 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve à l'unanimité ce projet d'aménagement.**
- **Sollicite près du Conseil Général une subvention au titre des « randonnées non motorisées ».**

☞ Réfection des terrains de tennis du Gué de Selle. Demande de subvention du Conseil Général :

Suite au développement des activités sur le site du Gué de Selle, Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le dossier de remise en état des surfaces de terrains de tennis avec l'adjonction de deux frontons multisports, le montant estimatif des travaux s'élève à :

- revêtements des terrains de tennis :	37 046 € HT
- frontons multisports :	8 800 € HT
TOTAL HT :	45 846 € HT
TOTAL TTC :	54 831, 82 TTC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité la réalisation de ces travaux tels qu'ils sont présentés par le Président.**
- **Sollicite près du Conseil Général une subvention au titre des équipements sportifs et socio-éducatifs.**

☛ Demande de subvention formulée par l'Hôpital local d'Evron pour un voyage à PARIS de certains résidents :

Monsieur le président présente la demande de subvention formulée par l'Hôpital local d'Evron concernant un projet de séjour à Paris pour certains résidents. Ce projet qui concerne quinze résidents de l'EHPAD (soins de longue durée) a pour objectif essentiel les points suivants :

- Respecter le rythme de vie et le potentiel des résidents tout en stimulant la responsabilisation de chacun.
- Rompre avec la lassitude institutionnelle.
- Aiguiser la curiosité, découvrir, rester en phase avec la société, avoir des moments de plaisir.

Les aspects financiers globaux sont les suivants :

- Le budget prévisionnel s'élève à 6 180 €.
- Le montant des aides sollicitées près des différents partenaires, hors participation des résidents et de l'hôpital s'élève à 4060 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Considérant l'intérêt de ce séjour pour les résidents**
- **Précise sa volonté de s'associer à cette démarche et vote une subvention de 400 € pour participer au financement de ce séjour.**
- **Précise que cette subvention sera versée dès lors que le plan de financement définitif de ce voyage sera officialisé et que la CCPE aura confirmation de son organisation.**

☛ Avenant n°1 à la Convention tripartite entre l'A.J.E.I.E, la ville d'Evron et la C.C.P.E relative aux échanges de jeunes entre les villes jumelées.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que l'A.J.E.I.E souhaite actualiser la convention tripartite en date du 7 mai 1996, liant l'A.J.E.I.E, la ville d'Evron et la C.C.P.E, notamment ce qui concerne sa contribution financière aux voyages scolaires et lors d'échanges organisés par le centre socioculturel.

Il donne lecture du projet d'avenant correspondant.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

⇒Après avoir pris connaissance du contenu de cet avenant, et après en avoir délibéré,

⇒Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention en date du 7 mai 1996, conformément à l'exemplaire joint en annexe.

☛ Implantation des zones d'activités sur le territoire :

Monsieur Jean Pierre BOURDIN, Vice-Président de la CCPE et Conseiller général du Canton d'Evron, présente les objectifs du Conseil Général dans la démarche d'élaboration du schéma des zones d'activités sur le territoire qui peuvent se résumer de la manière suivante :

- Mise en place par le Conseil Général d'une politique volontariste d'aide à la création de parc d'activités.
- Stimuler la création de parcs d'activités en fonction des besoins du territoire et éviter le morcellement.
- Exigence en terme de qualité d'aménagement.
- Identifier deux catégories de parc d'activités
 - * Parcs à rayonnement départemental, régional voir national.
 - * Parcs de proximité à rayonnement communautaire. (Concerne la CCPE).

Les modalités des aides du Conseil Général sont définies ainsi :

- **Aide au Conseil des intercommunalités :**

- * Appui du bureau d'études choisi par le Conseil Général en contre partie d'une participation à hauteur de 40 %.

- **Aide aux études préalables d'aménagement de parc d'activités :**

- * Améliorer la qualité (étude environnementale) : 50 % de subvention d'une dépense éligible HT de 4000 € par hectare.

- **Aide aux aménagements qualitatifs :**

- * Aménagements paysagers, signalétique etc.... : 50 % de subvention d'une dépense éligible HT de 4000 € par hectare.

Dans le cadre de ces objectifs, les élus de la CCPE ont jugé opportun de susciter une réflexion commune sur le développement des zones d'activités sur le territoire, et Monsieur BOURDIN présente au Conseil Communautaire les premiers éléments de cette réflexion.

Le Conseil Communautaire, après avoir examiné ce dossier et après en avoir délibéré à l'unanimité :

☛ Fixe de la manière suivante les orientations foncières de développement des zones d'activités :

- **Complexe Viande SOCOPA. (Evron)**

- Extension possible de l'autre côté de la rocade sud. (Voir la compatibilité avec le site de l'ancienne décharge des ordures ménagères)
- 6 ha 56 a sont classés en « zones naturelles non équipées à vocation principale d'activités » (NA a) et appartiennent à un privé.

- **Fromagerie BEL. (Evron)**

- L'objectif est de permettre l'extension de la fromagerie BEL et s'assurer un accès directement sur la rocade sud.

- Les terrains nécessaires sont classés en zone urbaine destinée aux activités économiques. Ces terrains appartiennent à un propriétaire privé pour partie, et à la Coopérative Agricole de la Mayenne (C.A.M) pour une autre partie, avec un embranchement ferroviaire qui est à conserver.

- **Extension de la zone de « Maubuard » et les « Maltières ». (Evron)**

- Utilisation de l'espace foncier situé entre la RD 7 (vers Mézangers), la RD 32 (vers Neau) et la future voie de contournement et utilisation de l'espace entre le RD 7 (vers Mézangers), la RD 272 (vers Hambers) et la future voie de contournement.(secteur de la Jaurière)

Les objectifs sont les suivants :

- Extension des zones d'activités sans mélange avec les zones d'habitat.
- Bonne desserte routière de la zone avec la voie de contournement.

- **Zone d'activités sur Châtres la Forêt. (Parc Raoul Vadepied)**

- Création d'une nouvelle zone d'activités entre la RD 20 et le complexe épuratoire, sur une superficie de 6 hectares.
- Extension de la zone à viabiliser dans le prolongement du Parc d'Activités « Raoul Vadepied »

☞ Constitution d'un Club de Chef d'Entreprises :

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le Club de Chefs d'Entreprises a été officiellement créé le 05 juillet 2007. Il regroupe des Chefs d'Entreprises issus du territoire du SVET des Coëvrons.

La composition du bureau est la suivante :

- Président : Monsieur LÉBOUBE- Evron Peintures Industrielles (E.P.I) à EVRON.
- Vice- Président : Monsieur LECHAT H. - Super U à EVRON.
- Secrétaire : Monsieur DAERON – SOCOPA à EVRON.
- Trésorier : Monsieur WITTRAND- cartonnages Roc à MONTSURS

Actuellement le nombre d'adhérents peut être estimé à une trentaine.

Madame DUCHEMIN demande ce que devient le club des vingt, Monsieur le Président répond que son Président l'a informé que ce Club était actuellement « en sommeil »

Le Conseil Communautaire prend connaissance de cette information.

☞ Cession de la parcelle « F 458 » utilisée comme « parking » par la société SEAE SOCOPA :

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que depuis quelques années la CCPE régularise la situation foncière des terrains achetés pour différents aménagements dont elle n'est plus bénéficiaire. A ce jour, les terrains pour les opérations de lotissements, plans d'eau, salles des fêtes et plus récemment le parking poids lourds et le lotissement St Jacques d'Evron ont été rétrocédés gratuitement aux communes. Ce terrain d'implantation initiale de l'abattoir public aménagé (parcelle F 458 de 1 ha 26 a 89 ca) situé à l'extrémité du parking de l'abattoir et du parking poids lourds de la ville d'Evron, est utilisé par SEAE SOCOPA comme parking.

Afin de clarifier sa situation juridique et de dégager toute responsabilité de la CCPE pour les risques liés à la proximité de la voie ferrée, aux divers vols et sinistres dans les véhicules. Monsieur le Président propose de le rétrocéder gratuitement à SEAE SOCOPA qui pourra ainsi le doter d'une clôture.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **après avoir pris connaissance de l'estimation du service des domaines.**
- **décide de céder gratuitement à la société SEAE SOCOPA- route de Voutré- 53600 EVRON- la parcelle cadastrée F 458 de 1 ha 26 a 89 ca.**
- **charge Maître Pailler, notaire à Evron, de la rédaction de l'acte notarié correspondant, étant précisé que les frais de rédaction de cet acte seront pris en charge par la société SEAE SOCOPA.**
- **Autorise le Président, ou le vice président délégué à signer cet acte et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession.**

COMMISSION N° 1a – TRAVAUX – VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

☛ Travaux sur le chemin de Guingault et chemin des Epinouses- Commune de Châtres la Forêt :

Monsieur le Président confirme le plan de financement des travaux sur le chemin de Guingault et le chemin des Epinouses sur la Commune de CHATRES LA FORET, à savoir :

- Coût : chemin de Guingault :	42 625, 40 €
Chemin des Epinouses :	7 037, 60 €
	<hr/>
Soit	49 663, 00 € HT
	59 396, 95 € TTC

- Financement :

- Subventions D.G.E. 25 % sur 41 000 € (prévision initiale)	10 250, 00€- Accord obtenu
-Participation su S.I.A.E.P	9 932,00 €- Accord du SIAEP (Délibération du 1 ^{er} juin 2007)
- F.C.T.V.A	9 196,00 €
- Autofinancement	30 018, 95 €
	<hr/>
	59 396, 95 €

Les travaux seront réalisés en novembre prochain. Le Conseil Communautaire prend acte de cette information.

Pour ce qui concerne le chemin de la Butte à LIVET EN CHARNIE détérioré par l'entreprise qui a réalisé les travaux sur le réseau « Eaux usées » d'Evron, il est précisé qu'une rencontre est prévue sur le terrain avec l'entreprise SARC pour établir les modalités techniques et financières de remise en état de ce chemin.

☞ Travaux Jardin Aquatique:

Remise des pénalités de retard sur le marché de l'entreprise KEMICA- lot résine :

Lors de la réunion du Conseil Communautaire du 29 juin dernier, il avait été décidé la remise des pénalités de retard à l'entreprise KEMICA de la manière suivante :

* Pénalités totales appliquées :	7 531, 30 €
* Remise décidée :	7 531, 30 €
* Moins les travaux complémentaires pour l'application d'un antidérapant sur les bords du bassin	- 3 452, 26 €

➔ Remise accordée.....4 079, 04 € TTC

Cette décision a été communiquée à l'entreprise qui a contesté cette méthode de calcul et refusé de réaliser les travaux complémentaires de l'antidérapant.

Après rencontre sur site avec le directeur de l'entreprise et messieurs ROCTON Gérard et André, il a été proposé :

- Remise totale des pénalités, ce qui permettra de solder le marché.
- Réalisation des travaux d'application de l'antidérapant en janvier prochain au prix ramené à 1 726,13 € TTC (- 50 %).

Monsieur André ROCTON précise que c'était la seule solution amiable possible.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-APPROUVE l'exposé du Président,

- PRONONCE la remise totale des pénalités de retard d'un montant de 7 531,30 €.

COMMISSION N° 1b - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur BOURDIN J.Pierre, Vice-Président, présente le dossier :

☛ **Zones de développement éolien (Z.D.E) :**

Lors de sa délibération du 11 mai 2007, le Conseil Communautaire avait donné un avis favorable à l'implantation des trois ZDE suivantes sur son territoire :

- ZDE sur ST GEORGES SUR ERVE avec prolongement sur VIMARCE, ST MARTIN DE CONNÉE et ST PIERRE SUR ORTHE situées sur le territoire de la Communauté de Communes de BAIS.
- ZDE sur VOUTRE, site de la Kabylie avec extension possible sur la commune de ROUESSÉ VASSÉ sur laquelle l'implantation d'un parc éolien est prévue.
- ZDE sur ASSÉ LE BÉRANGER et prolongement sur VOUTRÉ.

Après un examen plus approfondi de ce dossier, il s'avère que la ZDE sur ASSÉ LE BÉRANGER et prolongement sur VOUTRÉ ne répond pas aux exigences souhaitables en matière notamment d'intégration paysagère.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **considérant que la Communauté de Communes exerce la compétence « Coordination des actions liées au développement des énergies renouvelables ».**
- **considérant le projet de création sur le territoire de la C.C.P.E de la ZDE 3 avec une partie A sur le territoire de la Commune de ST GEORGES SUR ERVE et une extension sur la commune de STE GEMMES LE ROBERT et une partie B sur le territoire de la Commune de VOUTRE,**
- **accepte sur son territoire le principe de création de la zone de développement éolien portée par la C.C.P.E. (Z.D.E partie A et partie B)**
- **valide le périmètre de la Z.D.E tel que présenté sur la carte annexée à la présente délibération.**
- **autorise le Président, ou le Vice-Président délégué à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.**

Monsieur BOURDIN rappelle la réunion publique prévue le 22 octobre prochain à Bais.

☛ Voie de contournement de Châtres la Forêt et Evron Ouest :

Monsieur André ROCTON, Vice-Président présente ce dossier et notamment les principales caractéristiques définies dans l'étude de tracé menée par le Cabinet SO.DE.REF, à savoir :

- Départ de la voie de contournement à l'intersection de la RD 20 et la RD 557 vers St Christophe du Luat.

- Arrivée sur la RD 32 au niveau du lieu- dit « Pierre Quentin ». Dans ce cas un rond point à cinq branches sera nécessaire pour permettre de desservir la zone comprise entre la voie de contournement et le boulevard du Maréchal Juin (entre le rond point Super U et le rond point de l'Ecole de Musique).
- Réfléchir à l'opportunité d'un rond point au niveau du lieu dit « les Etangs » pour mieux desservir la zone entre la voie de contournement et la RD 20 actuelle.
- Réfléchir au développement de la ville d'Evron sur ce secteur : habitat ou activités ?
- Pour les communes d'Evron et de Châtres la Forêt mettre en adéquation les documents d'urbanisme (P.L.U) avec l'implantation de ce fuseau.
- Maîtrise d'ouvrage : elle sera exercée par le Conseil Général au titre de la reconnaissance de la RD 20 comme route d'intérêt stratégique. Cette maîtrise d'ouvrage s'exercera sur la voie de contournement reliant la RD 20 (route de CHATRES) à la RD 20 (route de STE GEMMES LE ROBERT)
- Financement : il devra être budgété par le Conseil Général.
- En négociation actuellement avec la Région pour un taux de participation de l'ordre de 27, 5%.
- La participation financière des collectivités locales sera probablement considérée comme un élément déterminant dans le traitement de ce dossier par le Conseil Général.
- Aspects fonciers : La collectivité locale et le Conseil Général devront être réactifs sur les acquisitions foncières à réaliser, d'autant plus que certaines opportunités sont peut être à saisir dès maintenant.

Monsieur ROUILLARD, Maire de Châtres la Forêt, demande que la largeur du fuseau retenu pour le tracé qui est actuellement de 300 mètres soit réduit à 50 mètres pour permettre une approche plus éclaircie du P.L.U qui sera soumis prochainement à enquête publique.

Monsieur BOURDIN rappelle que le Conseil Régional et le Conseil Général sont en discussion sur leurs participations financières respectives sur ce type d'aménagement et il insiste sur le fait qu'il est fortement souhaitable de programmer simultanément les travaux sur le tronçon entre la route de STE GEMMES LE ROBERT et la route d'ASSE LE BERENGER et le tronçon entre la route de CHATRES LA FORET et la route de STE GEMMES LE ROBERT (maîtrise d'ouvrage du Conseil Général) pour montrer la volonté des élus de mener une politique d'aménagement cohérente et de mettre en place les conditions d'un véritable développement économique du territoire.

Monsieur André ROCTON confirme le réel intérêt à réaliser la voie de contournement dans son ensemble, c'est-à-dire de la RD 32 route d'ASSE LE BERENGER à la RD 20 route de CHATRES LA FORET pour permettre également d'obtenir des conditions de prix plus intéressantes.

Les coûts estimatifs peuvent être évalués à deux millions d'euros par kilomètre, soit environ seize millions d'euros pour la globalité de l'aménagement à réaliser.

Ce débat pose la question de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage sur la portion comprise entre la route d'ASSE LE BERENGER et STE GEMMES LE ROBERT.

La Commune d'EVRON et la Communauté de Communes du Pays d'Evron devront se prononcer rapidement sur ce dossier pour inclure la compétence au sein des statuts de la CCPE si nécessaire, et envisager les acquisitions de terrains et financements à mettre en place.

Le Conseil Communautaire valide l'ensemble de ces dispositions.

Projet de construction et d'exploitation d'un cinéma neuf :

Monsieur le Président fait le compte rendu de l'étude de marché de M. VUILLAUME, Conseiller en Economie de l'audiovisuel :

- Cinéma d'EVRON : environ 20 000 entrées par an, en léger fléchissement actuellement du en partie à l'impact du Cinéville à LAVAL.
- Détermination du marché potentiel sur EVRON : 35 000 entrées par an avec un cinéma neuf, de capacité plus importante et offrant davantage de séances, avec un volet scolaire et un volet culturel.
- Le projet : deux salles de 200 et 150 fauteuils chacune + une salle de 80 fauteuils (éventuellement).

Monsieur VUILLAUME transmettra courant octobre le programme architectural, technique et fonctionnel du cinéma à concevoir.

Il précise également que le C.N.C. (Centre National du Cinéma) peut apporter une contribution financière au titre de l'aide sélective à la création et à la modernisation des salles.

Cette subvention ne portera que sur la construction de deux salles, compte tenu de la politique actuelle de financement du C. N.C. (plus de projet pour une enveloppe financière réduite).

A la réception du programme, la CCPE pourra lancer la procédure du jury de concours pour déterminer le choix de l'architecte.

Une démarche H.Q.E. (Haute Qualité Environnementale) pourra être intégrée dans le programme architectural.

Exemple : chauffage par géothermie.

Délégation de service public pour l'exploitation de ce cinéma :

Monsieur le Président présente ce dossier et rappelle que cet équipement a pour but d'offrir une activité cinématographique moderne de proximité aux habitants du territoire et d'assurer à ce titre une mission de service public en milieu rural. Le Président propose que cet établissement soit exploité dans le cadre d'une délégation de service public, en précisant que le service à assurer devra comporter les éléments suivants :

- le développement d'une offre cinématographique dans le secteur
- la facilité d'accès aux films grand public.
- la mise en place d'une programmation adéquate à la fois à destination du grand public, du public scolaire et du public d'art et d'essai.
- le déploiement d'une politique éducative et culturelle du complexe cinématographique.
- la CCPE est propriétaire de l'ensemble de l'équipement (bâtiment et matériel).
- le délégataire de service public assure les charges d'exploitation et perçoit les redevances des usagers (tarifs d'entrées).

Le Conseil Communautaire,

- VU l'article L 1411. 1 du C.G.C.T
- VU les éléments d'appréciation communiqués,
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de déléguer la gestion du service public d'exploitation du complexe cinématographique au motif que la Communauté de Communes ne dispose pas des capacités requises pour accomplir cette mission. (Compétences techniques et humaines.)
- **DECIDE de déléguer la gestion du service public d'exploitation du complexe cinématographique.**
- **RETIENT, pour cette délégation de service public, le mode de gestion par affermage.**
- **AUTORISE le Président à lancer la procédure de publicité prévue à l'article L 1411.1 du C.G.C.T.**

Monsieur AVANNIER pose la question de l'intérêt d'un bail emphytéotique (durée de 99 ans).
Monsieur le Président précise qu'il est plus simple et plus clair que le maître d'ouvrage soit propriétaire du terrain et de l'équipement.

Election de la Commission de délégation de service public:

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cadre de la délégation de service public qu'il vient d'adopter pour l'exploitation du futur complexe cinématographique, il doit être procédé à l'élection d'une Commission de délégation de service public.

Le Conseil Communautaire, conformément à l'article 1411.5 du C.G.C.T :

- **Elit, à l'unanimité la commission de délégation de service dont la composition est la suivante :**

Titulaires :

Monsieur G. ROCTON : Président
Monsieur R. HEURTEBIZE
Monsieur A. ROCTON
Monsieur A. BOISBOUVIER
Monsieur JP. BOURDIN
Monsieur G. HOUSSET

Suppléants :

Monsieur M. PAILLEUX
Monsieur G. GEORGEL
Monsieur A. MASSON
Monsieur C. ROUILLARD
Madame A. ROBERT

Dossier « Pôle Santé » :

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN, Vice-Président présente ce dossier en rappelant que notre territoire peut être rapidement touché par un risque de carence en matière de couverture médicale compte tenu qu'un certain nombre de médecins sont proches de l'âge de la retraite et ne seront peut être pas remplacés.

Cette carence en couverture médicale du territoire générerait de surcroît des conséquences très préjudiciables pour l'avenir de l'hôpital local d'Evron.

Les objectifs dans ce domaine sont les suivants, créer un pôle santé multifonctionnel pour :

- améliorer et pérenniser l'offre de soins.
- améliorer les conditions d'exercice des médecins installés sur le territoire.
- Intégrer de manière très marquée la vie de l'hôpital dans ce dispositif et assurer la pérennité de l'hôpital.

Pour mener à bien ces objectifs, Monsieur BOURDIN déclare qu'une réunion des médecins évronnais doit être organisée pour définir un projet médical. Pour l'instant, cette réunion n'a pas encore été organisée.

Dans un second temps, la CCPE et l'hôpital local d'Evron doivent unir leurs efforts avec le Comité de pilotage mis en place dans le département pour jeter les bases de la construction de ce pôle santé.

Monsieur PAILLEUX souhaite que de jeunes médecins soient associés à cette démarche.

Le Conseil Communautaire prend acte de l'ensemble de ces informations.

☛ Compétence « Tourisme » déléguée au SVET des Coëvrons :

Monsieur le président rappelle au Conseil Communautaire que suite aux délibérations favorables des dix communes de la CCPE et à l'arrêté préfectoral du 11 juin 2007 qui s'en est suivi, la compétence « Tourisme » a été intégrée dans les statuts de la CCPE.

Le Président précise également que cette compétence peut être exercée à l'échelle du SVET des Coëvrons. Les Communautés de Communes du pays de Montsûrs, de Bais, d'Erve et Charnie ont délégué cette compétence au SVET des Coëvrons et il propose au Conseil Communautaire de délibérer sur la délégation de cette compétence au SVET.

Messieurs BESSIN et CHARDRON s'étonnent du nombre de personnes affectées au Tourisme sur le territoire de la Communauté de Communes d'Erve et Charnie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité des voix (32 pour et 3 abstentions : Mmes DUCHEMIN – AVRANCHE et M. THOMAS) :

- **DECIDE de déléguer la compétence « Tourisme » au SVET des Coëvrons, rédigée de la manière suivante :**
 - **Missions d'accueil et d'informations des touristes.**
 - **Promotion touristique de son territoire de référence.**
 - **Contribution à la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.**

- **DEMANDE** au SVET des Coëvrans de ne pas créer de poste supplémentaire affecté au tourisme au sein du syndicat.
- **DEMANDE** au SVET des Coëvrans de stabiliser le budget global affecté au « Tourisme » à son niveau actuel.
- **DEMANDE** au SVET des Coëvrans de maintenir les critères de répartition des charges du service « Tourisme » entre les quatre Communautés de Communes, à savoir :
 - ↪ **50 % de cette charge répartie en quatre parts égales.**
 - ↪ **50 % de cette charge répartie au prorata du potentiel fiscal de chacune des Communautés de Communes.**

↪ Dissolution des syndicats d'électrification primaires et transfert de compétences.

Dans le cadre de la dissolution des syndicats d'électrification primaire, monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'une réunion a été organisée avec monsieur MENAGER, Directeur du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz de la Mayenne (S.D.E.G.M) le 6 septembre 2007.

Au cours de cette réunion, Monsieur MENAGER a présenté :

- le projet de nouveau statut du S.D.E.G.M.
- les modalités possibles des transferts de compétences qui peuvent se résumer ainsi.

Compétences obligatoires :

"Electricité"	"Gaz"
<p>Pour ces deux compétences le syndicat départemental deviendrait l'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux de distribution publique ainsi qu'à la production et la fourniture d'énergie.</p> <p>Les communes doivent obligatoirement se prononcer sur le transfert de ces compétences.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ soit au S.D.E.G.M. directement ⇒ soit à la C.C.P.E. qui devra transmettre ensuite ces compétences au S.D.E.G.M. 	

Compétences optionnelles :

"Eclairage public"¹ Investissement et Fonctionnement (Travaux neufs et entretien)	"Réseaux et infrastructures de communication" Génie civil, tranchées, fourreaux	"Information géographique"
<p>Ces compétences peuvent être conservées par les Communes ou transférées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit au S.D.E.G.M. directement - soit à la C.C.P.E. qui peut transmettre cette compétence ou la conserver. 		

Monsieur le Président suggère que, à terme, les transferts de compétences se fassent par l'intermédiaire de la CCPE, pour être ensuite déléguées au S.D.E.G.M.

Dans ce cas, la CCPE sera représentée par deux représentants au sein du syndicat Départemental.

Toutefois la ville d'Evron qui a opté pour le régime urbain (encaissement direct dans son budget de la taxe local d'électricité) devra avoir un représentant au S.D.E.G.M au titre des Communes à régime urbain, et ne pourra pas être représentée par la CCPE.

Il appartiendra au S.D.E.G.M de prévoir ce cas de figure dans ses statuts.

Monsieur ROCTON et Monsieur BOURDIN précisent que ce dossier sera à réexaminer dès la dissolution des syndicats locaux. Toutefois, cette dissolution quand elle aura été approuvée entrainera automatiquement de (façon transitoire) une adhésion des communes au S.D.E.G.M de façon à ne pas créer d'interruption des programmes de travaux en cours.

Dans le cas d'un transfert des compétences à la CCPE, le retrait des Communes du S.D.E.G.M est de fait, la CCPE se substituant aux Communes.

Le Conseil Communautaire prend acte de l'ensemble de ces informations.

☞ **Liaisons piétonne cycliste et équestre entre la RD 7 (route de Mézangers) et la RD 32 (route de Neau) :**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'entreprise LEMEE-GAUTHEUR a été retenue pour la réalisation de ces travaux pour un montant 64 903, 57 € TTC. Les travaux sont actuellement en cours.

☞ **Projet de création d'une liaison piétonne EVRON/ STE GEMMES LE ROBERT :**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'aménager entre EVRON et STE GEMMES LE ROBERT une liaison du même type que celle créée entre EVRON et le site du Gué de Selle.

Les services de la SAFER ont été contactés pour étudier ce dossier et faire une proposition pour :

- une étude foncière.

- des négociations foncières.

Le Conseil Communautaire approuve ce projet et demande à Monsieur le Président de poursuivre l'élaboration de ce projet.

☛ Acquisition de chemins privés sur la commune de MEZANGERS :

Dans le cadre du plan de randonnée équestre, la CCPE cherche à établir des liaisons qui permettent de relier plusieurs réseaux de randonnées entre eux et de conforter ainsi l'attrait touristique de notre territoire.

Pour établir la jonction depuis ST CHRISTOPHE DU LUAT pour rejoindre NEAU et ensuite MEZANGERS par le lieu dit « Houdiard », il est souhaitable de faire l'acquisition des parcelles suivantes :

- parcelle E 493 d'une superficie de 306 m² sur MEZANGERS au lieu dit « Houdiard ».
- parcelle E 497 d'une superficie de 640 m² sur MEZANGERS au lieu dit « La Gargouillère ».

Monsieur GUILLIER, propriétaire de ces parcelles donne son accord au prix de 0.30 € le m², soit un total de 240,90 €.

Monsieur BOISBOUVIER précise qu'il a fait une démarche identique sur la Commune de ST CHRISTOPHE DU LUAT financée sur le budget communal.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de faire l'acquisition des parcelles E 493 et E 497 situées sur MEZANGERS pour une superficie globale de 946 m² et appartenant à Monsieur GUILLIER Bernard.

- FIXE le prix d'acquisition à 0,30 € le m².

- CHARGE Maître PAILLER, notaire à Evron de la rédaction de l'acte notarié correspondant, étant précisé que les frais de rédaction de cet acte seront pris en charge par la Communauté de Communes du Pays d'Evron.

- AUTORISE le Président, ou le Vice Président délégué a signer cet acte et toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

-PRECISE que cette délibération annule et remplace celle prise le 22 décembre 2006 pour le même objet.

Compte rendu de la Commission « Jardin Aquatique » du 05 septembre 2007 :

Monsieur Jean- Pierre BOURDIN, Vice-Président présente ce compte rendu, dont les aspects essentiels sont les suivants :

Bilan de la saison estivale :

Bilan qualitatif :

- Bonne fréquentation malgré une météo défavorable.
- Satisfaction générale des usagers sur les prestations proposées.
- La qualité des équipements extérieurs (plage, aire de jeux) et la présence d'un animateur sportif sont des atouts indéniables et permettent une répartition plus équilibrée des usagers sur l'ensemble du jardin aquatique.
- De comportements de certains jeunes (attitude et langage) sont à déplorer et alourdissent occasionnellement la tâche des M.N.S.

Bilan de fréquentation :

- Les bilans de fréquentation sont positifs et permettent d'envisager une recette supplémentaire de 66 000 €.
- Par contre, les coûts d'exploitation sont également en augmentation par rapport à 2004 (dernière année pleine de fonctionnement de l'ancien équipement), notamment les coûts énergétiques.

Remplacement :

- Remplacement d'un maître nageur Monsieur CHAMBRIER remplace à compter du 12/09/2007 Monsieur FOUILLER parti à Craon.

Réactualisation de la tarification :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Pierre BOURDIN informe le Conseil Communautaire que les tarifs actuellement en vigueur au jardin aquatique sont applicables depuis le 1^{er} juillet 2006. Il propose aux membres du Conseil Communautaire de les réactualiser.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition du président.

- FIXE la nouvelle grille tarifaire suivante :

Enfants jusqu'à 3ans	gratuit
Enfant 3 ans – 17ans	3, 25 €
Adulte.....	4,25 €
Etudiant, lycéen, chômeur, P.M.R.....	3,25 €
Carte 10 entrées adultes.....	35,50 €
Carte 10 entrées enfants.....	27,30 €
Carte mensuelle.....	13,15 € /enfant 20,25 € / adulte
Aquagym (10 séances).....	66, 00 €
Cours adultes (10 séances).....	66, 00 €

Cours enfants (10 séances).....	45, 50 €
Espace Balnéo (unité).....	6.00 €/ heure
Espace Balnéo (10 entrées).....	50, 00 €
Parents bébés (1 adulte + 1 bébé).....	5, 05 €
Animations handicapés.....	3, 55 €
Animation sport adapté.....	27,30 € +3, 55 € / personne
Plongée adulte.....	gratuité
(Sous réserve de créer une école de plongée enfants)	
Location de bassins (1 heure).....	100 € / heure
Scolaires ext. CCPE.....	2,75 €
Mise à disposition de personnel pour l'encadrement de stage.....	1 115,00 € / 40 heures
Location de salle (1/2 journée).....	20, 25 €
Photocopies.....	0.15 €

Tarification en cas d'utilisation unique du bassin extérieur :

Enfant jusqu'à 3 ans.....	gratuit
Enfant 3 ans- 17 ans.....	1, 65 €
Adulte.....	2, 15 €
Etudiant, lycéen, chômeur, P.M.R.....	1, 65 €/ enfant
Carte mensuelle.....	6, 60 €/ enfant
	10, 10 € / adulte

- Précise que ces tarifs seront applicables à compter du 06 décembre 2007.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les dispositions énoncées ci-dessus.

Madame FROISSARD considère que les délais de réservation de l'espace balnéo sont trop longs de 24 H à 48 H.

Monsieur ROCTON précise que ces dispositions explicables pour un louable souci d'économie d'énergie, vont être revues avec les services techniques du Jardin Aquatique.

Monsieur MASSON suggère que des créneaux d'ouverture soient établis (pour éviter une ouverture uniquement à la demande).

☞ Compte rendu de la réunion Enfance et Jeunesse du 05 septembre 2007 :

Monsieur Jean Pierre BOURDIN, Vice Président présente ce dossier et notamment les nouvelles dispositions du Contrat Enfance-Jeunesse qui modifient sensiblement celles du Contrat Temps Libre qui arrive à échéance le 31 décembre 2007.

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat unique signé pour quatre ans qui prend en compte les actions envers les enfants de 0 à 17 ans révolus.

➔ seront intégrées dans ce nouveau contrat :

Les actions déjà engagées : le stock.**Volet enfance**

- le multi accueil d'Évron (crèche)
- le relais assistantes maternelles (R.A.M)

Volet jeunesse

- accueil de loisirs (St Christophe, Mézangers, Voutré et la Boule d'Or)
- séjours, camps d'adolescents
- les actions de coordination enfance-jeunesse
- la garderie périscolaire d'Évron
- l'accueil périscolaire de St Christophe du Luat.

Les nouvelles actions : le flux

- priorisation des actions éligibles
- sélection des territoires retenus

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A) sont les partenaires financiers de ce contrat.

Monsieur BOURDIN précise que ce dossier doit être mis en place en 2008 à partir des bilans de la politique Enfance- Jeunesse de 2007.

Pour ce qui concerne la question d'harmoniser les rythmes scolaires sur les communes de la CCPE, les orientations très claires du gouvernement visant à supprimer sur le territoire national les cours le samedi matin règlent le débat.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.**☛ Contrat Educatif Local – Répartition de la subvention :**

Monsieur BOURDIN, Vice-Président et responsable de cette commission informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre du Contrat Educatif Local signé par la Communauté de Communes avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, plusieurs actions menées par divers organismes dans le domaine de la vie associative et de la jeunesse ont été subventionnées.

Monsieur BOURDIN rappelle comme indiqué ci-dessous la liste de ces subventions, dont le montant global s'élève à 5 480 €.

Fiche ville d'Évron :

- Après midi récréatif

Total accordé : 80 €

- Sensibilisation des jeunes du CMJ sur le handicap

Total accordé : 300, 00 €

Total global : 380, 00 €

Fiche foyer des jeunes travailleurs le Nymphéa :

- Semaine d'éducation contre le racisme

Total accordé : 200,00 €

- Initiation à la musique assistée par ordinateur

Total accordé : 400,00 €

- Fête de l'Europe

Total accordé : 200,00 €

- « Je me bouge »- Handicap et insertion

Total accordé : 300,00 €

- Les mercredis d'infos PIJ

Total accordé : 100,00 €

- Que faire cet été

Total accordé : 100,00 €

- Sécurité routière

Total accordé : 400,00 €

Total global : 1 700 €

Fiches Centre socioculturel de la Boule d'Or :

- Action "Échange Franco-allemand"

Total accordé : 300,00 €

- Atelier Hip Hop

Total accordé : 100,00 €

- CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité)

Total accordé : 300,00 €

- Drink team

Total accordé : 300,00 €

Total global : 1 000 €

Fiche Association Jumelage et Echanges internationaux :

- Olympiades « Spirit of Sport »

Total accordé : 400,00 €

Total global : 400 €

Fiche Communauté de Communes du Pays d'Evron :

- Atelier radio

Total accordé : 500,00 €

- Animation sportive et socioculturelle durant les vacances scolaires

Total accordé : 1 500,00 €

Total global : 2 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE l'ensemble des dispositions.**
- **AUTORISE le reversement des subventions perçues au titre du Contrat Educatif Local aux organismes suivants :**
 - **Ville d'Evron : 380 € (article budgétaire 65734)**
 - **F.J.T. Le Nymphéa : 1 700 € (article budgétaire : 6574)**
 - **Centre Socio-Culturel de la Boule d'Or : 1 000 € (article budgétaire : 6574)**
 - **Association jumelage et échanges internationaux d'Evron : 400 € (article 6574)**

☞ Modification de fonctionnement du Centre de loisirs de la Valaisière géré par le Centre Socio-culturel de la « Boule d'Or » :

Monsieur BOURDIN, vice- président chargé de la Commission Enfance et Jeunesse pose le problème crucial du manque de places au centre de loisirs de la « Valaisière » suite au transfert des cours scolaires du samedi matin au mercredi matin.

Habituellement, avec une capacité d'accueil d'environ 50 places les mercredis et 80 sur la période estivale, le centre de loisirs se retrouve aujourd'hui avec 50 enfants inscrits et 42 enfants sur liste d'attente uniquement pour les mercredis.

Les différentes raisons des familles qui sollicitent aujourd'hui les services du centre de loisirs :

- les parents finissant à 13h00 ne peuvent pas récupérer leurs enfants à 12h00 après l'école et préfèrent mettre leurs enfants au centre de loisirs à la journée.
- Certains parents prenaient leur journée du mercredi pour rester avec leurs enfants mais ne le font plus pour une demi-journée.
- Certains parents emmenaient leurs enfants dès le mardi soir chez les grands parents.
- Certaines assistantes maternelles n'acceptent pas de garder les enfants pour une demi-journée le mercredi après-midi.

Une délégation de parents d'élèves a rencontré M. André ROCTON, maire d'ÉVRON afin de trouver des solutions à ce manque de place. Il a proposé de mettre à disposition des salles supplémentaires prises sur l'école maternelle de la Valaisière afin d'augmenter la capacité d'accueil.

Cette augmentation de surface et de places d'accueil devrait donc engendrer :

Pour le centre socioculturel la Boule d'Or

- une augmentation de l'effectif d'encadrement et donc un surcoût au niveau du budget de fonctionnement du centre de loisirs.

Pour la CCPE

- Une incidence au niveau de la subvention accordée au centre socioculturel La Boule d'Or pour le fonctionnement du centre de loisirs.
- Une incidence sur les frais de personnel d'entretien mis à disposition au centre.
- Une incidence sur la prise en charge des charges de structures (eau, edf...).

L'estimation financière pour la CCPE calculée sur une année est la suivante :

- charges de personnel d'animation : 10 500 €
- charges de personnel de service et d'entretien : 3 700 €
- charges de fonctionnement des locaux : 400 €

➔ Soit un total estimatif de : 14 600 €

Monsieur ROCTON, Maire d'Evron répond que suite à une réunion avec les représentants des parents, un représentant de la CCPE et de la M.J.C de la Boule d'Or, et après une rencontre avec la Directrice de la Valaisière, des locaux supplémentaires pourront être mis à disposition pour permettre d'accroître la capacité d'accueil des Centres de loisirs de la Valaisière.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de ces informations et à l'unanimité :

- **ACCEPTE le principe, si nécessaire, d'une augmentation de la subvention à octroyer au Centre socio-culturel de la « Boule d'Or » pour faire face à l'accroissement du nombre d'enfants accueillis.**

RESSOURCES HUMAINES

☛ Modification du tableau des effectifs :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de modifier le tableau des effectifs de la CCPE de la manière suivante :

→ A compter du 1^{er} octobre 2007 :

- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet.
- Suppression de deux postes d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet.
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps incomplet (90%)
- Suppression de deux postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet.
- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps complet.
- Suppression d'un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de 2^{ème} classe à temps complet.
- Suppression d'un poste d'Attaché à temps complet.

→ A compter du 1^{er} décembre 2007 :

- Création d'un poste d'Assistant Socio-éducatif à temps complet (recrutement par voie de mutation, liste d'aptitude au concours ou voie contractuelle)
- Suppression d'un poste d'Educateur jeunes enfants à temps complet.

→ A compter du 1^{er} janvier 2008 :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet.

☛ Taux de promotion pour avancement de grade :

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Communautaire de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la Communauté de Communes du Pays d'Evron.

VU l'avis favorable du Comité Technique paritaire en date du 11 juillet 2007.

- **décide à l'unanimité de fixer les taux de promotion, pour chaque grade concerné, à 100% :**

QUESTIONS DIVERSES

☛ 150 ans des Carrières de VOUTRE :

Les carrières de VOUTRE auront 150 ans d'existence en 2008. Une manifestation est organisée le 20 septembre 2008 par les Carrières de VOUTRE pour commémorer cette longue histoire.

Monsieur le Président souhaite que la CCPE s'implique dans le déroulement de cette manifestation, notamment près des scolaires. (Organisations de visites, etc....)

Le Conseil Communautaire approuve la proposition du Président.

☛ Boucles de la Mayenne 2008 :

L'organisation de la course cycliste des Boucles de la Mayenne souhaite organiser une étape le 22 juin 2008 de 180 kms sur le territoire des Coëvrons, avec un départ à Evron et une arrivée sur le site du Montaigu (4 passages au Montaigu).

Le montant de la participation demandée par les organisateurs est le suivant :

- 2 000 € pour la ville d'Evron.
- 6 000 € pour les quatre Communauté de Communes, ou le SVET pour le tracé de cette étape au sein des Coëvrons.

Les membres donnent un avis favorable à cette proposition et proposent de verser 1 500 € au motif que cette manifestation peut être un bon vecteur de communication pour faire connaître les attraits de notre territoire et suggère que chaque Communauté de Communes fasse le même geste.

Pour ce qui concerne le versement de 2 000 € pour Evron au titre de ville départ, Monsieur André ROCTON déclare qu'il devra probablement financer en plus le repas des organisateurs.

Il ajoute qu'une réunion sera programmée prochainement avec les organisateurs, rassemblant les quatre Présidents des Communauté de Communes du SVET et lui-même.

Le Conseil Communautaire approuve la proposition du Président.

☛ Nuits de la Mayenne 2008 :

Comme tous les ans, il est proposé qu'une Commune du territoire se propose pour accueillir un spectacle des Nuits de la Mayenne en 2008.

Aucune commune ne posant sa candidature spontanément, il est suggéré que les Communes qui n'ont pas accueilli ces spectacles depuis un certains temps fassent acte de candidature. (STE GEMMES LE ROBERT, MEZANGERS, NEAU, ST CHRISTOPHE DU LUAT).

☛ Congrès National des Maires 2007 :

Le Congrès des Maires se déroulera les 20, 21 et 22 novembre 2007.

Une visite collective au Congrès des Maires sur une ou deux journées peu être programmée au départ d'Evron.

Les élus de la CCPE qui sont intéressés sont invités à le faire lors de la réunion du 27 septembre 2007.

La séance a été levée à 22 H 45

Le Secrétaire de séance,

Didier GAZE

Le Président,

Gérard ROCTON